



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

établi en application du Code de la commande publique

Appel d'offres ouvert

Fourniture de gaz pour la recherche et services associés

2026 - 2030

Date et heure limites de réception des offres :

29 septembre 2025 à 12h00

Attention, le Département des achats et marchés sera fermé pour congés à partir du vendredi 25 juillet 2025 au soir jusqu'au 17 août 2025 inclus.

Aucune réponse aux éventuelles questions ne pourra être apportée avant le lundi 18 août 2025.

Université de Strasbourg
Direction des Finances - Département Achat Marchés
Institut Le Bel
4 rue Blaise Pascal
CS 90032
67081 STRASBOURG Cedex
<http://www.unistra.fr/>

SOMMAIRE

Table des matières

1	Objet et étendue de la consultation	3
1.1	Objet	3
1.2	Mode de passation	3
1.3	Type de contrat.....	4
1.4	Décomposition de la consultation.....	4
1.5	Etendue des prestations.....	5
1.6	Nomenclature	11
1.7	Renouvellement	12
2	Conditions de la consultation	12
2.1	Modification de la date limite de réception des offres	12
2.2	Délai de validité des offres.....	12
2.3	Forme juridique du groupement	12
2.4	Variantes.....	12
2.5	Conditions particulières d'exécution.....	13
3	Conditions relatives au contrat	13
3.1	Durée du contrat.....	13
3.2	Délais d'exécution	13
3.3	Modalités essentielles de financement et de paiement	13
4	Contenu du dossier de consultation	13
5	Présentation des candidatures et des offres	14
5.1	Documents à produire	14
6	Conditions d'envoi et de remise des plis	17
6.1	Transmission par voie électronique.....	17
6.1.1	Transmission des plis.....	17
6.2	Transmission sous support papier	19
7	Examen des candidatures et des offres	20
7.1	Examen des candidatures.....	20
7.2.	Attribution de l'accord-cadre national	20
8.	Renseignements complémentaires	22
8.2.	Adresses supplémentaires et points de contact.....	22
8.3.	Procédures de recours	22
	RECAPITULATIF DES PIÈCES A FOURNIR	24

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

établi en application du Code de la Commande Publique (CCP)

1 Objet et étendue de la consultation

1.1 Objet

La présente consultation concerne : **La fourniture de gaz pour la recherche et services associés 2026 - 2030**

Le présent accord-cadre nation a pour objet la fourniture de gaz pour la recherche et services associés, pour les besoins des différents établissements, membres du groupement, à savoir :

- L'Université de Strasbourg (UNISTRA) ;
- Le Centre Européen de recherche en biologie et en médecine (CERBM) ;
- Le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) – Délégation Alsace 10 ;
- Le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) de Paris ;
- La Délégation régionale INSERM Est ;
- Le Mans Université ;
- L'Université d'Aix Marseille ;
- L'Université de Caen Normandie ;
- L'Université de Clermont Auvergne ;
- L'Université de Haute Alsace ;
- L'Université Le Havre Normandie ;
- L'Université de Limoges ;
- L'Université Marie et Louis Pasteur ;
- L'Université de Nantes ;
- L'Université de Paris Cité ;
- L'Université de Paris 4 et Paris 6 – Sorbonne Université ;
- L'Université de Reims Champagne Ardenne ;
- L'Université de technologie Belfort-Montbéliard.

Le périmètre technique des prestations demandées est défini dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses documents annexes.

Lieu(x) d'exécution : Pour chaque membre du groupement, les sites de livraisons et contraintes d'accès associées sont définies dans le document « Logistique des membres ».

Les lieux d'exécution seront précisés par chaque établissement membre du groupement dans les documents de son marché subséquent et sont ceux sur lesquels les titulaires des lots se sont engagés dans leur cadre de réponse technique au moment de leur candidature.

Pour un seul établissement, il est susceptible d'y avoir plusieurs lieux de livraison.

1.2 Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L2124-2, R2124-2 1^o et R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique.

Fourniture de gaz pour la recherche et services associés 2026 - 2030

1.3 Type de contrat

L'accord-cadre sans minimum et avec maximum est passé en application des articles L.2125-1 1°, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la commande publique. Les montants maximums pour chacune des périodes de marché sont les suivants :

Lots	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Total
Lot 1	3 500 000 €	3 500 000 €	3 500 000 €	3 500 000 €	14 000 000 €
Lot 2	235 000 €	235 000 €	235 000 €	235 000 €	940 000 €
Total	3 735 000 €	14 940 000 €			

Pour le lot 1

Le lot 1 est conclu avec plusieurs opérateurs économiques (5 sous réserve d'un nombre suffisant d'offres conformes). Il donnera lieu à la conclusion de marchés subséquents. Chaque établissement membre du groupement pourra lancer son propre marché subséquent en remettant en concurrence les titulaires du marché :

- Soit pour ses besoins propres ;
- Soit pour un groupement local.

Les marchés subséquents seront des marchés à bons de commande avec maximum en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Les marchés subséquents pourront être mono attributaire ou multi attributaires avec une attribution des bons de commande en cascade pour les gaz les plus spéciaux, sur lesquels les risques de ruptures sont élevés.

Les bons de commande, qui pourront être émis jusqu'au dernier jour de validité du marché subséquent, seront notifiés par les pouvoirs adjudicateurs au fur et à mesure de ses besoins en gaz.

Pour le lot 2

Le lot 2 est conclu avec plusieurs opérateurs économiques (3 sous réserve d'un nombre suffisant d'offres conformes). Il donnera lieu à la conclusion de marchés subséquents. Chaque établissement membre du groupement pourra lancer son propre marché subséquent en remettant en concurrence les titulaires du marché :

- Soit pour ses besoins propres ;
- Soit pour un groupement local.

Les marchés subséquents seront des marchés à bons de commande avec maximum en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Les marchés subséquents pourront être mono attributaire ou multi attributaires avec une attribution des bons de commande en cascade pour les gaz les plus spéciaux, sur lesquels les risques de ruptures sont élevés.

Les bons de commande, qui pourront être émis jusqu'au dernier jour de validité du marché subséquent, seront notifiés par les pouvoirs adjudicateurs au fur et à mesure de ses besoins en gaz.

1.4 Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 2 lots :

Fourniture de gaz pour la recherche et services associés 2026 - 2030

N° du lot	Désignation du lot	Titulaires
Lot 1	Fourniture de bouteilles de gaz – grands et petits conditionnements – et services associés	2 titulaires minimum et 5 titulaires maximum
Lot 2	Fourniture de glace carbonique et services associés	2 titulaires minimum et 3 titulaires maximum

Le contenu de chaque lot ainsi que les prestations attendues dans le cadre de chacun d'eux sont précisés dans le cahier des clauses techniques particulières.

1.5 Etendue des prestations

Les montants maximums et les montants estimatifs par **établissement** pour chacune des périodes sur les deux lots sont les suivants :

Université de Strasbourg					
Montants maximums					
Lots	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Total
Lot 1	270 K €	270 K €	270 K €	270 K €	1,08 K €
Lot 2	90 K €	90 K €	90 K €	90 K €	360 K €
Total	360 K €	360 K €	360 K €	360 K €	1 440 K €
Montants estimatifs					
Lot 1	90 K €	90 K €	90 K €	90 K €	360 K €
Lot 2	30 K €	30 K €	30 K €	30 K €	120 K €
Total	120 K €	120 K €	120 K €	120 K €	480 K €

Centre Européen de recherche en biologie et en médecine (CERBM)					
Montants maximums					
Lots	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Total
Lot 1	36,5 K €	36,5 K €	36,5 K €	36,5 K €	146 K €
Lot 2	18,5 K €	18,5 K €	18,5 K €	18,5 K €	74 K €
Total	55 K €	55 K €	55 K €	55 K €	220 K €
Montants estimatifs					
Lot 1	28,5 K €	28,5 K €	28,5 K €	28,5 K €	114 K €
Lot 2	18 K €	18 K €	18 K €	18 K €	72 K €
Total	46,5 K €	46,5 K €	46,5 K €	46,5 K €	186 K €

Fourniture de gaz pour la recherche et services associés 2026 - 2030

Centre national de la recherche scientifique (CNRS) – Délégation Alsace 10					
Montants maximums					
Lots	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Total
Lot 1	330 K €	330 K €	330 K €	330 K €	1 320 K €
Lot 2	30 K €	30 K €	30 K €	30 K €	120 K €
Total	360 K €	360 K €	360 K €	360 K €	1 440 K €
Montants estimatifs					
Lot 1	110 K €	110 K €	110 K €	110 K €	440 K €
Lot 2	10 K €	10 K €	10 K €	10 K €	40 K €
Total	120 K €	120 K €	120 K €	120 K €	480 K €

Délégation régionale INSERM Est					
Montants maximums					
Lots	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Total
Lot 1	21,1 K €	21,1 K €	21,1 K €	21,1 K €	84,4 K €
Lot 2	2,7 K €	2,7 K €	2,7 K €	2,7 K €	10,8 K €
Total	23,8 K €	23,8 K €	23,8 K €	23,8 K €	95,2 K €
Montants estimatifs					
Lot 1	16,2 K €	16,2 K €	16,2 K €	16,2 K €	64,8 K €
Lot 2	2,2 K €	2,2 K €	2,2 K €	2,2 K €	8,8 K €
Total	18,4 K €	18,4 K €	18,4 K €	18,4 K €	73,6 K €

Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) de Paris					
Montants maximums					
Lots	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Total
Lot 1	85 K €	85 K €	85 K €	85 K €	340 K €
Lot 2	-	-	-	-	
Total	85 K €	85 K €	85 K €	85 K €	340 K €
Montants estimatifs					
Lot 1	75 K €	75 K €	75 K €	75 K €	300 K €
Lot 2	-	-	-	-	-
Total	75 K €	75 K €	75 K €	75 K €	300 K €

Fourniture de gaz pour la recherche et services associés 2026 - 2030

Le Mans Université					
Montants maximums					
Lots	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Total
Lot 1	51 K €	51 K €	51 K €	51 K €	204 K €
Lot 2	0 €	0 €	0 €	0 €	
Total	51 K €	51 K €	51 K €	51 K €	204 K €
Montants estimatifs					
Lot 1	42,5 K €	42,5 K €	42,5 K €	42,5 K €	170 K €
Lot 2	0 €	0 €	0 €	0 €	
Total	42,5 K €	42,5 K €	42,5 K €	42,5 K €	170 K €

Université d'Aix Marseille					
Montants maximums					
Lots	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Total
Lot 1	800 K € HT	3 200 K €			
Lot 2	6 K € HT	24 K €			
Total	806 K €	806 K €	806 K €	806 K €	3 224 K €
Montants estimatifs					
Lot 1	400 K € HT	1 600 K €			
Lot 2	3 K € HT	12 K €			
Total	403 K €	403 K €	403 K €	403 K €	1 612 K €

Université de Caen Normandie					
Montants maximums					
Lots	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Total
Lot 1	80 K €	80 K €	80 K €	80 K €	320 K €
Lot 2	1 K €	1 K €	1 K €	1 K €	4 K €
Total	81 K €	81 K €	81 K €	81 K €	324 K €
Montants estimatifs					
Lot 1	65 K €	65 K €	65 K €	65 K €	260 K €
Lot 2	500 €	500 €	500 €	500 €	2K €
Total	65,5 K €	65,5 K €	65,5 K €	65,5 K €	262 K €

Fourniture de gaz pour la recherche et services associés 2026 - 2030

Université de Clermont Auvergne					
Montants maximums					
Lots	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Total
Lot 1	60 K €	60 K €	60 K €	60 K €	240 K €
Lot 2	2,5 K €	2,5 K €	2,5 K €	2,5 K €	10 K €
Total	62,5 K €	62,5 K €	62,5 K €	62,5 K €	250 K €
Montants estimatifs					
Lot 1	45,5 K €	45,5 K €	45,5 K €	45,5 K €	182 K €
Lot 2	1 K €	1 K €	1 K €	1 K €	4 K €
Total	46,5 K €	46,5 K €	46,5 K €	46,5 K €	186 K €

Université de Haute Alsace					
Montants maximums					
Lots	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Total
Lot 1	60 K €	60 K €	60 K €	60 K €	240 K €
Lot 2	-	-	-	-	-
Total	60 K €	60 K €	60 K €	60 K €	240 K €
Montants estimatifs					
Lot 1	20 K €	20 K €	20 K €	20 K €	80 K €
Lot 2	-	-	-	-	-
Total	20 K €	20 K €	20 K €	20 K €	80 K €

Université Le Havre Normandie					
Montants maximums					
Lots	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Total
Lot 1	45 K €	45 K €	45 K €	45 K €	180 K €
Lot 2	1,5 K €	1,5 K €	1,5 K €	1,5 K €	6 K €
Total	46,5 K €	46,5 K €	46,5 K €	46,5 K €	186 K €
Montants estimatifs					
Lot 1	16 K €	16 K €	16 K €	16 K €	64 K €
Lot 2	500 €	500 €	500 €	500 €	2K €
Total	16,5 K €	16,5 K €	16,5 K €	16,5 K €	66 K €

Fourniture de gaz pour la recherche et services associés 2026 - 2030

Université de Limoges					
Montants maximums					
Lots	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Total
Lot 1	300 K €	300 K €	300 K €	300 K €	1 200 K €
Lot 2	1 K €	1 K €	1 K €	1 K €	4 K €
Total	301 K €	301 K €	301 K €	301 K €	1 204 K €
Montants estimatifs					
Lot 1	218 K €	218 K €	218 K €	218 K €	872 K €
Lot 2	500 €	500 €	500 €	500 €	2 K €
Total	218,5 K €	218,5 K €	218,5 K €	218,5 K €	874 K €

Université Marie et Louis Pasteur					
Montants maximums					
Lots	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Total
Lot 1	108,6 K €	108,6 K €	108,6 K €	108,6 K €	434,4 K €
Lot 2	1 K €	1 K €	1 K €	1 K €	4 K €
Total	109,6 K €	108,7 K €	108,7 K €	108,7 K €	438,4 K €
Montants estimatifs					
Lot 1	72,4 K €	72,4 K €	72,4 K €	72,4 K €	289,6 K €
Lot 2	340 €	340 €	340 €	340 €	1 360 €
Total	73 K €	73 K €	73 K €	73 K €	292 K €

Nantes Université					
Montants maximums					
Lots	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Total
Lot 1	400 K €	400 K €	400 K €	400 K €	1 600 K €
Lot 2	6 K €	6 K €	6 K €	6 K €	24 K €
Total	406 K €	406 K €	406 K €	406 K €	1 624 K €
Montants estimatifs					
Lot 1	200 K €	200 K €	200 K €	200 K €	800 K €
Lot 2	3 K €	3 K €	3 K €	3 K €	12 K €
Total	203 K €	203 K €	203 K €	203 K €	812 K €

Fourniture de gaz pour la recherche et services associés 2026 - 2030

Université de Paris Cité					
Montants maximums					
Lots	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Total
Lot 1	350 K €	350 K €	350 K €	350 K €	1 400 K €
Lot 2	50 K €	50 K €	50 K €	50 K €	200 K €
Total	400 K €	400 K €	400 K €	400 K €	1 600 K €
Montants estimatifs					
Lot 1	200 K €	200 K €	200 K €	200 K €	800 K €
Lot 2	20 K €	20 K €	20 K €	20 K €	80 K €
Total	220 K €	220 K €	220 K €	220 K €	880 K €

Université de Paris 4 et Paris 6 – Sorbonne Université					
Montants maximums					
Lots	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Total
Lot 1	195 K €	195 K €	195 K €	195 K €	780 K €
Lot 2	-	-	-	-	-
Total	195 K €	195 K €	195 K €	195 K €	780 K €
Montants estimatifs					
Lot 1	61 K €	61 K €	61 K €	61 K €	244 K €
Lot 2	-	-	-	-	-
Total	61 K €	61 K €	61 K €	61 K €	244 K €

Université de Reims Champagne Ardenne					
Montants maximums					
Lots	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Total
Lot 1	100 K €	100 K €	100 K €	100 K €	400 K €
Lot 2	25 K €	25 K €	25 K €	25 K €	100 K €
Total	125 K €	125 K €	125 K €	125 K €	500 K €
Montants estimatifs					
Lot 1	50 K €	50 K €	50 K €	50 K €	200 K €
Lot 2	10 K €	10 K €	10 K €	10 K €	40 K €
Total	60 K €	60 K €	60 K €	60 K €	240 K €

Fourniture de gaz pour la recherche et services associés 2026 - 2030

Université de technologie Belfort-Montbéliard					
Montants maximums					
Lots	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Total
Lot 1	180 K €	180 K €	180 K €	180 K €	720 K €
Lot 2	-	-	-	-	-
Total	180 K €	180 K €	180 K €	180 K €	720 K €
Montants estimatifs					
Lot 1	90 K €	90 K €	90 K €	90 K €	360 K €
Lot 2	-	-	-	-	-
Total	90 K €	90 K €	90 K €	90 K €	360 K €

1.6 Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
24100000-5	Gaz

Lot	Codes CPV complémentaires	Description
1	24110000-8	Gaz industriels
2	24112100-3	Dioxyde de carbone

La nomenclature interne se décompose de la façon suivante :

Lot	Code NACRE	Libellé
1	GA.01	ACETYLENE DE QUALITE INDUSTRIELLE EN BOUTEILLE
1	GA.02	AIR SYNTHETIQUE DE QUALITE INDUSTRIELLE EN BOUTEILLE
1	GA.03	ARGON DE QUALITE INDUSTRIELLE EN BOUTEILLE
1	GA.04	AZOTE GAZEUX DE QUALITE INDUSTRIELLE EN BOUTEILLE
1	GA.05	DIOXYDE DE CARBONE DE QUALITE INDUSTRIELLE EN BOUTEILLE
1	GA.06	HELIUM GAZEUX DE QUALITE INDUSTRIELLE EN BOUTEILLE
1	GA.07	HYDROGENE DE QUALITE INDUSTRIELLE EN BOUTEILLE
1	GA.08	OXYGENE DE QUALITE INDUSTRIELLE EN BOUTEILLE
1	GA.09	AUTRES GAZ SIMPLES OU EN MELANGE DE QUALITE INDUSTRIELLE EN BOUTEILLE
1	GA.11	ARGON DE TRES HAUTE PURETE (SUPERIEURE A 5.0) EN BOUTEILLE

Fourniture de gaz pour la recherche et services associés 2026 - 2030

1	GA.12	AZOTE GAZEUX DE TRES HAUTE PURETE (SUPERIEURE A 5.0) EN BOUTEILLE
1	GA.13	DIOXYDE DE CARBONE DE HAUTE PURETE (PURETE SUPERIEURE A D.0) EN BOUTEILLE
1	GA.14	GAZ RARES DE TRES HAUTE PURETE (NEON, XENON, KRYPTON,...) EN BOUTEILLE
1	GA.15	HELIOUM GAZEUX DE HAUTE PURETE (PURETE SUPERIEURE A 5.0) EN BOUTEILLE
1	GA.16	GAZ FLUORES OU CHLORES DE TRES HAUTE PURETE (SUPERIEURE A D.0) EN BOUTEILLE
1	GA.17	HYDROGENE DE HAUTE PURETE (PURETE SUPERIEURE A 5.0) EN BOUTEILLE
1	GA.18	OXYGENE DE HAUTE PURETE (PURETE SUPERIEURE A 4.5) EN BOUTEILLE
1	GA.19	AUTRES GAZ NON MELANGES HAUTE PURETE EN BOUTEILLE
1	GA.21	MELANGES DE GAZ SCIENTIFIQUES DE HAUTE PURETE EN BOUTEILLE
1	GA.41	PRESTATIONS CONNEXES A L'ACHAT DE GAZ EN BOUTEILLES (LOCATION DE BOUTEILLES,...)
2	GA.55	GLACE CARBONIQUE (HORS TRANSPORT DE PRODUITS BIOLOGIQUES)

1.7 Renouvellement

Il s'agit d'un accord-cadre renouvelable en raison du caractère récurrent des prestations.

Sous réserve de la reconduction du contrat, le renouvellement sera mis en oeuvre dans quatre (4) ans.

2 Conditions de la consultation

2.1 Modification de la date limite de réception des offres

La date limite de réception des offres fixée au 29 septembre 2025 est susceptible d'évoluer : un ajout dans l'Annexe 1 du CCTP – Récapitulatif Logistique est prévu courant septembre.

Le cas échéant, une nouvelle date sera communiquée via PLACE à l'ensemble des soumissionnaires.

2.2 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.3 Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

2.4 Variantes

Aucune variante libre (à l'initiative du candidat) n'est autorisée et aucune variante imposée (par le pouvoir adjudicateur) n'est prévue.

Par ailleurs, aucune variante imposée (par le pouvoir adjudicateur) et aucune prestation supplémentaire n'est prévue.

Fourniture de gaz pour la recherche et services associés 2026 - 2030

2.5 Conditions particulières d'exécution

Cette consultation comporte des conditions particulières d'exécution visées par les articles L.2112-2, L.2112-3 et L.2112-4 du Code de la commande publique.

Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par les articles L.2113-12, L.2113-13, L.2113-14 du Code de la commande publique.

3 Conditions relatives au contrat

3.1 Durée du contrat

L'accord-cadre ne devient définitif et ne peut recevoir exécution qu'après notification au titulaire.

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 12 mois à compter de la date de notification du contrat, laquelle est prévue pour janvier 2026.

L'accord-cadre peut être reconduit trois fois, par période successive d'un an.

Sous réserve de sa reconduction, l'accord-cadre aura donc une durée de validité de quatre ans au maximum, à compter de sa notification.

Conformément à l'article R2112-4 du Code de la commande publique, la reconduction est tacite et le titulaire ne peut s'y opposer.

La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision écrite contraire n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins 1 mois avant la fin de la durée de validité du contrat.

3.2 Délais d'exécution

Les délais d'exécution des prestations ainsi que tout autre élément indispensable à leur exécution sont fixés dans les conditions du CCAP.

3.3 Modalités essentielles de financement et de paiement

Les modalités de règlement des comptes sont celles du CCAG – FCS.

Les prestations seront financées sur le budget de l'établissement.

Les sommes dues au titulaire et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du contrat seront payées dans un **délai global de 30 jours** à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Le dépassement du délai de paiement ouvre de plein droit et sans autre formalité pour le titulaire du marché ou le sous-traitant, le bénéfice d'intérêts moratoires et d'une indemnité pour frais de recouvrement fixés selon les modalités d'application prévues par les articles R2192-31 à R2192-36 du Code de la commande publique.

Une avance pourra être versée en application de l'article R2191-3 et suivants du Code de la commande publique. L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4 Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de consultation (RC) ;

Fourniture de gaz pour la recherche et services associés 2026 - 2030

- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
 - L'annexe 1 : Récapitulatif Logistique ;
- L'offre technique et financière du titulaire comprenant :
 - Cadre de réponse technique ;
 - Cadre de réponse financier ;
- Les documents types de consultation dans le cadre des marchés subséquents pour information des candidats ;
- L'attestation sur l'honneur en vue du contrôle de la situation des sociétés au regard du Règlement (UE) n°2022/576 du Conseil du 8 avril 2022 modifiant le règlement (UE) n°833/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine (Attestation sur l'honneur société russe).

Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services (CCAG-FCS), auquel l'accord-cadre se réfère n'est pas produit dans le dossier de consultation. S'agissant d'une norme réglementaire, les candidats sont censés parfaitement connaître ledit CCAG.

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse électronique suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

IMPORTANT : les documents de la consultation sont librement accessibles sur le profil d'acheteur, sans identification obligatoire des opérateurs économiques. Néanmoins, il vous est fortement conseillé de procéder à votre identification car celle-ci vous permet d'être tenus informés automatiquement des modifications et des précisions éventuellement apportées au DCE. Dans le cas contraire, il vous appartiendra de récupérer par vos propres moyens les informations communiquées.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues au plus tard **onze (11) jours** avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet. Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 Documents à produire

A noter que pour une meilleure lisibilité de la proposition, l'université souhaite que les pièces relevant de l'offre soient clairement séparées de celle relevant de la candidature, par tout moyen qui permettra de les distinguer formellement.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces de la candidature et celles relevant de l'offre listées ci-après.

Un **récapitulatif des pièces** à fournir est également disponible en dernière page du présent document.

➔ **Pièces relevant de la candidature** telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

- Le formulaire **DC1** (Lettre de candidature – Habilitation du mandataire par ses cotraitants) dans sa dernière version disponible, dûment renseigné ;
- Le formulaire **DC2** (Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement), dans sa dernière version disponible, **dûment renseigné et complété** des informations nécessaires à l'appréciation des conditions de participation suivantes :
 - L'aptitude de l'entreprise à exercer l'activité professionnelle ;
 - La capacité économique et financière des candidats ;
 - Les capacités techniques et professionnelles des candidats.

Conformément aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la commande publique, les renseignements ou documents demandés en tant que moyens de preuve sont les suivants :

- **au titre de l'aptitude de l'entreprise à exercer l'activité professionnelle** (renseignements à mentionner à la rubrique E du DC2 ou partie IV.A du DUME) :
 - Autorisations nécessaires pour l'exercice de transport de marchandises dangereuses, dont notamment la certification ADR
- **au titre de la capacité économique et financière de l'entreprise** (renseignements à mentionner à la rubrique F du DC2 ou partie IV.B du DUME) :
 - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global (partie IV.B.1a du DUME) et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, (partie IV.B.2a du DUME), portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;
 - Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels pertinents (partie IV.B.5 du DUME)
- **au titre des capacités techniques et professionnelles de l'entreprise** (renseignements à mentionner à la rubrique G du DC2 ou partie IV.C du DUME)
 - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années (*partie IV.C.8 du DUME*) ;
 - Liste des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat (*partie IV.C.1b du DUME*)

Fourniture de gaz pour la recherche et services associés 2026 - 2030

- **L'attestation sur l'honneur en vue du contrôle de la situation des sociétés au regard du Règlement (UE) n°202/576 du Conseil du 8 avril 2022 modifiant le règlement (UE) n°833/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine**, fournie dans le DCE (Attestation sur l'honneur sociétés russes), **dûment renseignée**.

NOTA :

Le candidat peut produire les documents de preuve des informations demandées dès la présentation de sa candidature, quand bien même il n'y est pas tenu. En effet, ce n'est qu'au moment de la vérification de la candidature que le pouvoir adjudicateur est en droit d'exiger les documents justificatifs des informations fournies.

Par ailleurs, si l'on constate que des pièces ou informations demandées sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai approprié et identique pour tous.

IMPORTANT :

Le candidat **est invité à utiliser les formulaires DC1/DC2** pour présenter sa candidature. **La nouvelle version** (issue de la nouvelle réglementation applicable) des documents DC1 et DC2 et leur notice explicative sont disponibles gratuitement sur le portail de l'Economie, des Finances, de l'Action et des Comptes publics sous le lien <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>. Il est à noter que **c'est la dernière version disponible des documents** qui doit être utilisée.

Le candidat est néanmoins libre de présenter sa candidature sous une autre forme. Il peut notamment utiliser le **Document Unique de Marché Européen** (DUME) rédigé en français pour présenter sa candidature.

Le cas échéant, il devra apporter l'ensemble des éléments visés aux articles R2142-1 à R2142-14 du Code de la commande publique et aux articles auxquels ils renvoient, y compris les renseignements ou documents listés ci-dessus.

Pour justifier des capacités techniques et professionnelles ainsi que des capacités économiques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes renseignements ou documents concernant cet/ces opérateur(s) économique(s) que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur.

En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet/ces opérateur(s) économique(s) pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de/des l'opérateur(s) économique(s).

De ce fait, en cas de candidature groupée notamment, le DC2 ou le DUME sont à produire par chacun des membres du groupement. Par contre, le DC1 ne sera fourni qu'en un seul exemplaire.

➔ Pièces relevant de l'offre :

Le candidat produira une **offre complète** comprenant :

- Le cadre de réponse technique (CRT) (1 fichier au format Word fourni dans le DCE), à compléter selon les modalités indiquées dans le CRT ;
- Le cadre de réponse financier (CRF) (1 fichier au format Excel fourni dans le DCE), à compléter selon les modalités indiquées dans le CRF.
- Les CV des personnes dédiées au suivi de pilotage des contrats.

IMPORTANT :

L'offre devra obligatoirement comporter les éléments énumérés ci-dessus.

Le candidat doit impérativement respecter le cadre de réponse des documents fournis.

De plus, **toute mention** rajoutée par le candidat dans son offre et **contraire aux clauses du cahier des charges établi par l'université sera jugée irrégulière et entraînera le rejet de l'offre du candidat** (sauf mise en œuvre expresse des dispositions de régularisation prévues aux articles R2152-1 et R2152-2 du Code de la commande publique et rappelées à l'article 7.2 ci-après).

Conformément aux dispositions du Code la commande publique, et afin de simplifier le dépôt de l'offre, l'acte d'engagement n'a plus à être demandé (signé) dès le dépôt de l'offre.

Aussi, aucun acte d'engagement n'est à fournir au moment du dépôt de l'offre.

L'acte d'engagement signé ne sera exigé que du seul attributaire, au terme de la procédure afin de formaliser le contrat.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6 Conditions d'envoi et de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination au plus tard à la date et à l'heure limites de réception des candidatures indiquées sur la page de garde du présent document.

Le pouvoir adjudicateur **impose la transmission des documents par voie électronique** effectuée dans les conditions de l'article 6.1 du présent règlement de la consultation.

6.1 Transmission par voie électronique

6.1.1 Transmission des plis

En application des dispositions de l'article R.2132-7 du Code de la commande publique, **le pouvoir adjudicateur IMPOSE la transmission des plis par voie électronique pour cette consultation** et aucun autre mode de transmission n'est autorisé.

Il est rappelé au candidat que conformément aux dispositions de l'article R2151-6 du Code de la commande publique, l'offre est transmise en une seule fois. Si plusieurs offres sont successivement transmises par le candidat, seule est ouverte la dernière offre qui aura été réceptionnée dans le délai fixé pour la réception de l'offre.

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : www.marches-publics.gouv.fr.

En revanche, la transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clef USB...) n'est pas autorisée.

Une aide technique à l'utilisation de PLACE est disponible sur ce site. Les outils mis à disposition sur la plate-forme (guide d'utilisation, films d'autoformation, test de configuration de poste) qui informent des prérequis techniques et décrit l'utilisation de PLACE, font partie intégrante du règlement de la consultation.

Les conditions de présentation des plis électroniques sont les suivantes : pour une meilleure lisibilité de la proposition, il est souhaitable que le pli comporte des fichiers distincts dont l'un contienne les pièces de la candidature et l'autre, les pièces de l'offre.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Fourniture de gaz pour la recherche et services associés 2026 - 2030

Le fuseau horaire de référence sera celui de Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Un dépôt anticipé des plis est fortement recommandé afin de pallier tout problème informatique éventuel (site saturé, document très volumineux, faible débit de réseau...).

Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Conformément à l'arrêté n°ECOM2308848A du 14/04/2023 modifiant les articles 2-1 et 4 de l'annexe 6 du code de la commande publique, le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique, sur support papier ou par voie électronique.

- Si le candidat fait le choix de transmettre la copie de sauvegarde sur un support physique électronique, ou sur un support papier : Cette copie devra être transmise sous pli scellé et comporter obligatoirement la mention « **copie de sauvegarde** », ainsi que le **nom du candidat** et **l'identification de la procédure concernée**.

Elle sera adressée, **par voie postale uniquement**, à :

***Université de Strasbourg – Direction des finances – Département des Achats et des Marchés
Institut Le Bel
4 rue Blaise Pascal – CS 90032
67081 STRASBOURG Cedex***

Et devra être réceptionnée au plus tard aux date et heure fixées pour la réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

- Si le candidat fait le choix de transmettre la copie de sauvegarde par voie électronique : Cette copie devra être transmise sur un outil gratuitement disponible, et respectant les exigences de l'annexe 8 du code de la commande publique. Ces exigences sont notamment les suivantes :
 - L'heure et la date exactes de la réception de la copie de sauvegarde par l'acheteur doivent être déterminées avec précision (horodatage qualifié au sens du règlement eIDAS) ;
 - Les identités de l'acheteur et de l'opérateur économique sont déterminées ;
 - L'intégrité de la donnée entre son dépôt et son extraction de la plateforme est garantie ;
 - Un accusé de réception est envoyé à l'acheteur et à l'opérateur économique.

Les services existants, permettant la remise de la copie de sauvegarde par voie électronique, sont les suivants :

- La lettre recommandée électronique :
 - Liste des produits et services qualifiés par l'ANSSI pour la France : <https://www.ssi.gouv.fr/uploads/liste-produits-et-services-qualifies.pdf>
 - Liste des produits et services qualifiés pour l'Europe : <https://eidas.ec.europa.eu/efda/tl-browser/#/screen/search/type/1>
- Tous les autres services qui permettent l'envoi et la réception de fichier en respectant toutes les exigences de l'annexe 8 du code de la commande publique.

N. B. Les services permettant la remise d'une copie de sauvegarde par voie électronique peuvent nécessiter des modalités d'inscription longue, il est donc recommandé aux opérateurs économiques d'anticiper le dépôt de la copie de sauvegarde en procédant aux modalités d'inscription, d'identification sur la solution technique envisagée.

Fourniture de gaz pour la recherche et services associés 2026 - 2030

Il appartient au candidat de s'assurer que les pièces transmises soient compatibles avec le système informatique de l'Unistra/ Département des Achats et Marchés : PC sous Windows 10 Professionnel, avec des fichiers au format XLS, XLSX, ODF (ODS), PDF, ODF (ODS, ODT), DOC, DOCX, PPTX, Acrobat Reader 9.0.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé au candidat de soumettre ses documents à un anti-virus avant envoi.

6.1.2 Signature du marché

Il est précisé que la signature du marché n'est pas requise dès le dépôt des offres. En effet, la signature du marché ne sera exigée qu'au terme de la procédure, afin de formaliser le marché.

Les candidats sont informés que la signature électronique du contrat par l'attributaire pourra être demandée selon les modalités prévues à l'annexe 12 du Code de la commande Publique (Arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique).

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XadES, CadES ou PadES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format PadES.

L'attributaire devra veiller à ne pas verrouiller le document lors de sa signature, afin de permettre sa signature ultérieure par l'acheteur.

Conformément à l'Arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, la signature doit être une signature qualifiée, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifiée est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS de juillet 2014. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (<https://www.ssi.gouv.fr/>). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.

Quand bien même il est prévu une signature électronique du contrat, l'attribution du marché pourra néanmoins donner lieu à la signature manuscrite du contrat sous forme papier. Dans ce cas de figure, l'attributaire sera invité à transmettre à l'administration la version papier originale de l'acte d'engagement signé de manière manuscrite.

6.2 Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. **Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.**

7 Examen des candidatures et des offres

7.1 Examen des candidatures

L'examen des candidatures sera effectué dans les conditions prévues à l'article R.2144-1 à R.2144-7 du Code de la commande publique.

Les candidatures seront examinées au regard de :

L'aptitude de l'entreprise à exercer l'activité professionnelle

Elles seront examinées au regard des niveaux de :

Capacités techniques et professionnelles

Capacité économique et financière

A noter que conformément aux dispositions de l'article R.2144-3 du Code de la commande publique, la vérification des conditions de participation peut être effectuée à tout moment de la procédure et au plus tard avant l'attribution du contrat.

La vérification des candidatures peut donc intervenir après le classement des offres.

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai déterminé identique pour tous les candidats.

Afin d'évaluer les niveaux de capacités techniques et professionnelles mais aussi économique et financières des candidats, les candidatures conformes et recevables seront examinées au moyen des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation.

7.2. Attribution de l'accord-cadre national

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères retenus pour le jugement des offres, sont pondérés de la manière suivante :

Pour le lot 1 :

Critères et sous-critères	Pondération (%)
Critère 1 – Prix de la fourniture de gaz	60 %
<i>Sous-critère 1.1 – Montant du DQE</i>	90%
<i>Sous-critère 1.2 – Montant du panier caché</i>	10%
Critère 2 – Qualité de la prestation	30 %
<i>Sous-critère 2.2 – Taux de couverture géographique</i>	40%
<i>Sous-critère 2.2 – Optimisation de la gestion logistique et commerciale</i>	40%

Fourniture de gaz pour la recherche et services associés 2026 - 2030

Sous-critère 2.3 – Taux de remplissage du BPU	20%
Critère 3 – Engagement de réduction de l'empreinte carbone de la prestation	10%

Critère 1 : Le critère 1 « Prix de la fourniture de gaz » sera apprécié sur la base des 2 sous-critères suivants :

- Le sous-critère 1.1 « Montant du DQE » sera analysé sur la base du montant total en € TTC des lignes communes du DQE. Le montant total en € TTC du DQE ne sera donc pas forcément repris lors de l'analyse des offres de l'accord-cadre national.
- Le sous-critère 1.2 « Montant du panier caché » sera analysé sur la base du montant total en € TTC du panier caché.

Critère 2 : Le critère 2 « Qualité de la prestation » sera apprécié sur la base des 3 sous-critères suivants :

- Le sous-critère 2.1 « Taux de couverture géographique » sera analysé sur la base du nombre d'établissements pour lesquels le candidat sera susceptibles de déposer une offre lors du marché subséquent.
- Le sous-critère 2.2 « Optimisation de la gestion logistique et commerciale » sera analysé sur la base des réponses du candidat dans son CRT, s'agissant de son organisation commerciale, du profil des interlocuteurs dédiés, de l'organisation logistique, ainsi que sur la base du site web marchand.
- Le sous-critère 2.3 « Taux de remplissage du BPU » sera analysé sur la base du nombre de lignes complétées au sein du BPU.

Critère 3 : Le critère 3 « Engagements de réduction de l'empreinte carbone de la prestation » sera analysé sur la base de la proposition du candidat quant à ses objectifs de calcul et de réduction de l'empreinte carbone de la fourniture de gaz.

Important : Conformément à la jurisprudence de la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE) du 20 septembre 2018 C-546/16, qui confirme que « l'article 67 de la directive 2014/24 ne s'oppose pas à la possibilité, au stade de l'attribution du marché, d'exclure dans un premier temps des offres soumises qui n'atteignent pas un seuil de points minimum prédéterminé quant à l'évaluation technique », une note éliminatoire sera ici mise en oeuvre sur le critère 2 « Qualité de la prestation » du lot 1.

Les offres soumises n'atteignant pas le seuil de 12 points sur 30 sur le critère 2 « Qualité de la prestation » seront exclues de l'évaluation ultérieure des offres. Concrètement, l'attribution d'une note inférieure à 12 points sur 30 sur le critère 2 entraînera l'élimination de l'offre au lot 1.

Pour le lot 2 :

Critères et sous-critères	Pondération (%)
Critère 1 – Prix de la fourniture de gaz	60 %
Critère 2 – Qualité de la prestation	30 %
<i>Sous-critère 2.1 – Taux de couverture géographique</i>	<i>50%</i>
<i>Sous-critère 2.2 – Optimisation de la gestion logistique et commerciale</i>	<i>50%</i>
Critère 3 – Engagement de réduction de l'empreinte carbone de la prestation	10%

Critère 1 : Le critère 1 « Prix de la fourniture de glace carbonique » sera apprécié sur la base du montant total en € TTC des lignes du DQE.

Critère 2 : Le critère 2 « Qualité de la prestation » sera apprécié sur la base des 2 sous-critères suivants :

Fourniture de gaz pour la recherche et services associés 2026 - 2030

- **Le sous-critère 2.1 « Taux de couverture géographique »** sera analysé sur la base du nombre d'établissements pour lesquels le candidat sera susceptibles de déposer une offre lors du marché subséquent.
- **Le sous-critère 2.2 « Optimisation de la gestion logistique et commerciale »** sera analysé sur la base des réponses du candidat dans son CRT, s'agissant de son organisation commerciale, du profil des interlocuteurs dédiés, de l'organisation logistique, ainsi que sur la base du site web marchand.

Critère 3 : Le critère 3 « Engagements de réduction de l'empreinte carbone de la prestation » sera analysé sur la base de la proposition du candidat quant à ses objectifs de calcul et de réduction de l'empreinte carbone de la fourniture de gaz.

Important : Conformément à la jurisprudence de la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE) du 20 septembre 2018 C-546/16, qui confirme que « l'article 67 de la directive 2014/24 ne s'oppose pas à la possibilité, au stade de l'attribution du marché, d'exclure dans un premier temps des offres soumises qui n'atteignent pas un seuil de points minimum prédéterminé quant à l'évaluation technique », une note éliminatoire sera ici mise en oeuvre sur le critère 2 « Qualité de la prestation » du lot 2.

Les offres soumises n'atteignant pas le seuil de 12 points sur 30 sur le critère 2 « Qualité de la prestation » seront exclues de l'évaluation ultérieure des offres. Concrètement, l'attribution d'une note inférieure à 12 points sur 30 sur le critère 2 entraînera l'élimination de l'offre au lot 2.

IMPORTANT :

En application de l'article R.2152-2 du Code de la commande publique, en cas de dépôt d'offres irrégulières au sens de l'article L.2152-2, l'Université de Strasbourg **se réserve la possibilité** d'autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses. Le cas échéant, le délai de régularisation sera précisé par le pouvoir adjudicateur dans la lettre invitant à la régularisation. L'attention des soumissionnaires est attirée sur le fait **qu'il s'agit d'une simple faculté que le pouvoir adjudicateur n'est pas tenu de mettre en œuvre.**

8. Renseignements complémentaires

8.2. Adresses supplémentaires et points de contact

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard **10 jours** avant la date limite de réception des offres, une demande écrite par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, **6 jours** au plus tard avant la date limite de réception des offres.

8.3. Procédures de recours

Instance chargée des procédures de recours

Tribunal administratif de Strasbourg – 31 Avenue de la Paix – 67070 STRASBOURG CEDEX

Téléphone 03 88 21 23 23 – Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr

Adresse internet (U.R.L) : <http://strasbourg.tribunal-administratif.fr/>

Fourniture de gaz pour la recherche et services associés 2026 - 2030

Les voies de recours sont les suivantes :

- Référé pré-contractuel selon les conditions fixées aux articles L.551-1 à L.551-12 et R.551-1 à R.551-6 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé jusqu'à la signature du contrat ;
- Référé contractuel selon les conditions fixées aux articles L.551-13 à L.551-23 et R.551-7 à R.551-10 du CJA, et pouvant être exercé après la signature du contrat ;
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique dans les conditions fixées par la jurisprudence (CE Ass, 4 avril 2014, n°358994) ;
- Recours pour excès de pouvoir pouvant être exercé dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision attaquée.

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité consultatif inter-régional de règlements amiables des différends relatifs aux marchés publics, Préfecture de Meurthe-Et-Moselle 1 rue du Préfet Claude Erignac 600031, 54038 Nancy Cedex.

Tél. : 03 83 34 25 62. Fax : 03 83 34 22 24.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

Tribunal administratif de Strasbourg – 31 Avenue de la Paix – 67070 STRASBOURG CEDEX

Téléphone 03 88 21 23 23 – Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr

Adresse internet (U.R.L) : <http://strasbourg.tribunal-administratif.fr/>

RECAPITULATIF DES PIECES A FOURNIR

➤ Candidature

- DC1, dans sa dernière version disponible**, renseigné par tous les membres du groupement, le cas échéant
- DC2, dans sa dernière version disponible** (1 exemplaire par membre du groupement, le cas échéant) renseigné et complété des informations suivantes :
 - **au titre de l'aptitude de l'entreprise à exercer l'activité professionnelle :**
 - Autorisations nécessaires pour l'exercice de transport de marchandises dangereuses, dont notamment la certification ADR.
 - **au titre de la capacité économique et financière de l'entreprise :**
 - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global (partie IV.B.1.a du DUME) et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, (partie IV.B.2.a du DUME), portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.
 - Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels pertinents (partie IV.B.5 du DUME).
 - **au titre des capacités techniques et professionnelles de l'entreprise :**
 - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années (partie IV.C.8 du DUME).
 - Liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat (partie IV.C.1.b du DUME).
- L'attestation sur l'honneur en vue du contrôle de la situation des sociétés au regard du Règlement (UE) n°202/576 du Conseil du 8 avril 2022 modifiant le règlement (UE) n°833/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine, fournie dans le DCE (Attestation sur l'honneur sociétés russes), dûment renseignée ;

IMPORTANT :

Le candidat est invité à utiliser **les formulaires DC1/DC2** pour présenter sa candidature. Il convient d'utiliser la nouvelle version des formulaires DC1 et DC2 téléchargeables gratuitement sous le lien <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Le candidat peut également utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME) rédigé en français pour présenter sa candidature (1 DUME par membre en cas de groupement). Le cas échéant, il devra apporter l'ensemble des éléments visés aux articles R2142-1 à R2142-14 du Code de la commande publique et aux articles auxquels ils renvoient, y compris les renseignements ou documents listés ci-dessus.

➤ **Offre**

- Le cadre de réponse technique (CRT)** (1 fichier au format Word fourni dans le DCE), à compléter selon les modalités indiquées dans le CRT ;
- Le cadre de réponse financier (CRF)** (1 fichier au format Excel fourni dans le DCE), à compléter selon les modalités indiquées dans le CRF ;
- Les **CV des personnes dédiées au suivi de pilotage des contrats**.

Nota :

Conformément aux dispositions du Code de la commande publique et afin de simplifier le dépôt des offres, l'acte d'engagement n'a plus à être demandé (signé) dès le dépôt de l'offre.

Aussi, aucun acte d'engagement n'est à fournir au moment du dépôt de l'offre.

L'acte d'engagement signé ne sera ainsi exigé que du seul attributaire, au terme de la procédure afin de formaliser le contrat.